

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2027-2028 – FACULTE D'ÉDUCATION**

	<b>Trimestre automne 2027</b>	<b>Trimestre hiver 2028</b>	<b>Trimestre été 2028</b>	<b>Demi-trimestre mai-juin 2028</b>	<b>Demi-trimestre juillet-août 2028</b>
Journée d'accueil	Date indiquée par le programme	s/o	s/o	s/o	s/o
<b>Début du trimestre</b>	<b>30 août</b> Exceptions: BEPP <sup>1</sup> , BEP <sup>2</sup> , BASS <sup>3</sup>	<b>5 janvier</b> Exceptions: BEPP <sup>1</sup> , BEP <sup>2</sup> , BASS <sup>3</sup>	<b>1<sup>er</sup> mai</b>	<b>1<sup>er</sup> mai</b>	<b>28 juin</b>
Activités de la Rentrée	1 <sup>er</sup> et 2 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Activités de concertation et d'intégration	Du 30 août au 3 septembre	Du 10 au 14 janvier	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	7 septembre	5 janvier	1 <sup>er</sup> mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (Dans le respect de l'art. 4.1.5 du Règlement des études)	<b>15 septembre</b> ou autre date indiquée par le programme	<b>21 janvier</b> ou autre date indiquée par le programme	<b>21 mai</b> ou autre date indiquée par le programme	Date indiquée par le programme	Date indiquée par le programme
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (dans le respect de l'annexe 6 du Règlement des études)	<b>15 septembre</b> ou autre date indiquée par le programme	<b>21 janvier</b> ou autre date indiquée par le programme	<b>21 mai</b> ou autre date indiquée par le programme	Date indiquée par le programme	Date indiquée par le programme
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2028)	21 janvier (stage été 2028)	15 mai (stage automne 2028)	s/o	s/o
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche.				
Fin des stages coopératifs	17 décembre	Fin des stages coopératifs	17 décembre	Fin des stages coopératifs	17 décembre
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme
<b>Fin du trimestre</b>	<b>23 décembre</b>	<b>28 avril<sup>4</sup></b>	<b>25 août</b>	<b>27 juin</b>	<b>25 août</b>
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	29 et 30 avril	26 et 27 août	s/o	26 et 27 août
<b>SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 6 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 30 septembre Jour de l'Action de grâce : 11 octobre	Vendredi saint : 14 avril Pâques : 15 au 17 avril	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin Fête du Canada : 30 juin	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin	Fête du Canada : 30 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	2 septembre Exceptions: BEPP <sup>1</sup> , BASS <sup>3</sup>	19 janvier Exceptions: BEPP <sup>1</sup> , BASS <sup>3</sup>	s/o	s/o	s/o

Semaine de relâche	25 au 29 octobre Exception : BEPP IV en stage	28 février au 3 mars	S'il y a lieu, déterminé par le programme	S'il y a lieu, déterminé par le programme	S'il y a lieu, déterminé par le programme
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	25 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	19 au 22 mai	19 au 22 mai	s/o

**En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le [www.USherbrooke.ca/registraire/calendriers/](http://www.USherbrooke.ca/registraire/calendriers/)**

- Note 1 : Exceptions au BEPP II, III et IV (automne) et BEPP II et III (hiver) : les stages débutent et se déroulent selon les calendriers des centres de services scolaires.  
 Note 2 : Exceptions au BEP : Certaines activités pédagogiques débutent deux fins de semaine plus tôt.  
 Note 3 : BASS II et III : les activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel débutent et se déroulent selon le calendrier du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke  
 Note 4 : Les étudiantes et les étudiants du Baccalauréat en psychoéducation (1<sup>ère</sup> année) termineront l'activité pédagogique PSE195 le 5 mai 2028.